

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 679**

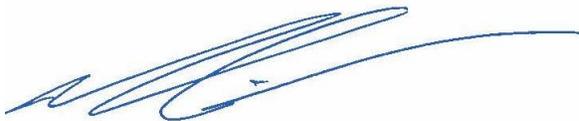
Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 9 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 679 intitulé :

*« Règlement décrétant un programme d'aide financière visant à accélérer le redéveloppement d'une portion du pôle central ».*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat